

## REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent	: 01

**Date de la convocation : Vendredi 22 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi 28 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

### **14 membres étaient présents**

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

### **04 membres absents ayant donné procuration**

Malika BAREIL a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT ;  
Jean-Luc FABRE a donné procuration à Solange HOLLARD ;  
Éric GINESTET a donné procuration à Maryse CEREDE ;  
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Frédérique LION.

### **01 membre était absent**

Elodie AUMONIER

**Secrétaire de séance : Solange HOLLARD**

## **DÉLIBÉRATION N° 15/2024 RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

**Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT**

*Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,*

Madame le rapporteur informe les conseillers des résultats suivants et propose l'affectation ci-dessous présentée :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Résultat de fonctionnement de l'année 2023</b> (recettes de fctnmt23 - dépenses de fctnmt23) :	2 196 667,24 – 1 926 805,39	<b>269 861,85 €</b>
	<b>Résultat de clôture de fonctionnement de l'année 2023</b> (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2023) :	590 403,83 + 269 861,85	<b>860 265,68 €</b>

**VOTE : Unanimité – Une abstention (Monsieur Alain GALY)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Résultat de la section d'investissement de l'année 2023</b> (recettes d'inv23 - dépenses d'inv23)	1 875 398,63 – 1 419 446,78	<b>455 951,85 €</b>
	<b>Résultat de clôture d'investissement de l'année 2023</b> (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2023) :	107 691,29 + 455 951,85	<b>563 643,14 €</b>

**VOTE : Unanimité – Trois abstentions (Madame Malika BAREIL et Messieurs Alain GALY et Jean-Claude LAFFONT).**

<b>RESTES A REALISER 2022-2023</b>	<b>Dépenses</b>	Autres Installations, Matériels	1 200
		Matériel de bureau	2 000
		Autres immobilisations corporelles	15 000
		Aménagement terrain en cours	147 300
		<b>SOUS - TOTAL Dépenses</b>	<b>165 500</b>
	<b>Opérations</b>	N°26 – Aménagement Cœur de village	1 000 000
		<b>SOUS - TOTAL Opérations</b>	<b>1 000 000</b>
	<b>TOTAL RAR 2023</b>		<b>1 165 500</b>

<b>BESOIN DE FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2023-2024</b>	<b>RAR 2023 - Résultat d'investissement de clôture</b>	1 165 500 – 563 643,14	601 856,86
<b>PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023</b>	<b>Pour financer les RAR, virement depuis la section de fonctionnement à l'article 1068</b>		<b>601 856,86 €</b>
	<b>Report en section de fonctionnement (002) au BU 2024</b>	<b>Résultat de clôture de fonctionnement - virement 1068 pour les RAR 2023</b> soit, 860 265,68 – 601 856,86	<b>258 408,82 €</b>
	<b>Report en section d'investissement (001) au BU 2024</b>	<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>563 643,14 €</b>

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article unique :**

De l'affectation des résultats suivants :

- Financement des Restes à réaliser, virement depuis la section de fonctionnement à l'article 1068 : **601 856,86 €**
- Report en section de fonctionnement (R002) au Budget Unique 2024 : **258 408,82 €**
- Report en section d'investissement (R001) au Budget Unique 2024 : **563 643,14 €**

**VOTE : Unanimité – Trois abstentions (Madame Malika BAREIL et Messieurs Alain GALY et Jean-Claude LAFFONT).**

Fait à Mons, le 28/03/2024

Solange HOLLARD



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*